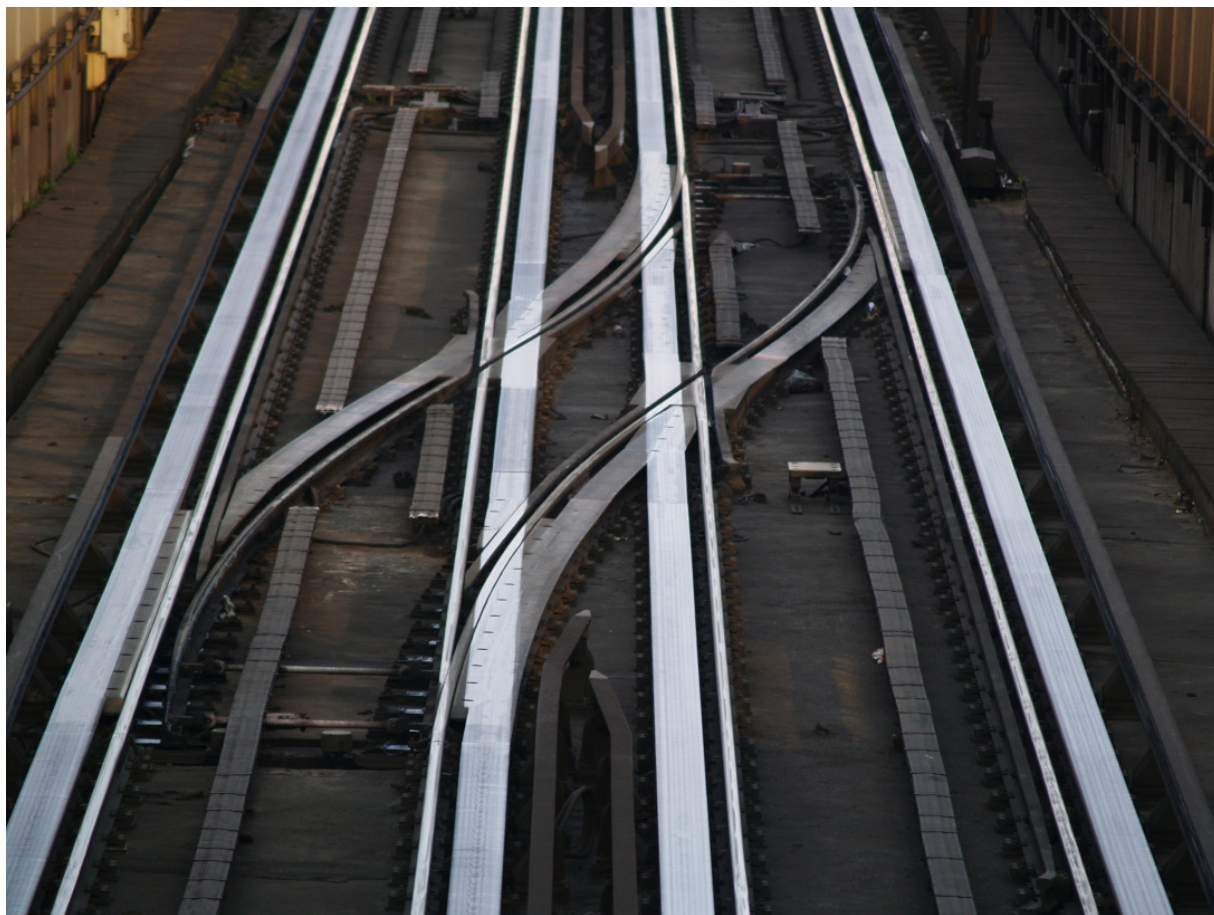


PAX-Ligo – la solution pour votre situation de vie individuelle



PAX-Ligo permet aux clients de passer d'une catégorie de prévoyance à l'autre, c'est-à-dire de passer de la prévoyance liée 3a à la prévoyance libre 3b et de revenir au choix initial. Les clients ont ainsi la possibilité d'adapter leur police de prévoyance existante à leur situation de vie individuelle. Quel que soit l'évènement décisif à venir - naissance d'un enfant, séjour à l'étranger, perte de revenu, mariage ou perfectionnement - la PAX est aux côtés de ses clients également dans ces phases de vie. PAX-Ligo offre un relais flexible pour le changement de catégorie de prévoyance.

Produits concernés

- TerzaLifeStar
- TerzaFondsPlan
- TerzaComfort

Le principe de PAX-Ligo

Le point de départ pour PAX-Ligo est toujours une police dans la prévoyance liée 3a. Selon la situation de vie et les conditions fiscales, la prime de la police existante est réduite ou alors une nouvelle police est constituée dans la prévoyance libre 3b et la police 3a d'origine est exonérée de primes à des conditions préférentielles. Les conditions pour une exonération de primes sont que les primes ont été payées pour trois ans au moins ou un dixième de la durée de paiement des primes (délai de renonciation) et que la valeur de rachat porte au moins sur CHF 1'000.–. Si, plus tard, le client souhaite revenir à la police 3a d'origine, il peut transformer la police 3b, exonérée de primes, aux mêmes conditions et réactiver la police 3a d'origine comme suit: à compter de l'état actuel, avec la même date d'expiration, sans versements ultérieurs et avec le même groupement tarifaire. Ce principe peut être librement appliqué autant de fois que souhaité pendant la durée contractuelle jusqu'à 5 ans au maximum avant l'expiration.

Si le client souhaite passer d'une prévoyance libre 3b à une prévoyance liée 3a, il profite de la valeur d'imputation qui lui est créditée pour la nouvelle conclusion dans la prévoyance liée 3a. Le principe PAX-Ligo décrit ci-dessus peut être appliqué sur la base de cette nouvelle prévoyance liée 3a. La valeur d'imputation correspond au maximum à la valeur mathématique de la prévoyance libre 3b.

Si, lors du changement de catégorie de prévoyance, une exonération de primes est impossible parce que les conditions ci-dessus ne sont pas remplies, la valeur mathématique est tout de même imputée dans son intégralité à la nouvelle affaire concernée et l'ancienne police prend fin.

Fondamentalement, le client a donc la possibilité de transformer la police exonérée de primes ou de réduire la prime. Si cela est souhaité, les prestations des assurances complémentaires peuvent alors rester inchangées dans la plupart des cas.

PAX-Ligo offre ainsi l'option supplémentaire d'un changement de catégorie de prévoyance et est très facile à mettre en place au moyen du [formulaire](#).

Conditions générales

Pour conclure une police de la prévoyance liée 3a, la personne assurée et le preneur d'assurance doivent obligatoirement être une seule et même personne.

Un séjour à l'étranger représente un cas particulier en ce qui concerne l'application de PAX-Ligo. Une clarification préalable au siège social de la PAX est nécessaire dans ce cas. En raison de conditions générales fiscales, la durée que la police doit encore courir doit être de 5 ans au moins. PAX-Ligo est également applicable pour des polices existantes à partir du groupement tarifaire 03 (groupements tarifaires plus anciens sur demande) et prennent toujours effet au jour anniversaire de la police concernée (mois déterminant).

Lors de la mise en place de PAX-Ligo, l'idéal est de conserver la prime et l'expiration du contrat dans la prévoyance libre 3b sans les modifier ce qui permet d'atteindre la valeur d'imputation maximum possible.

Les prestations des deux polices sont réparties en fonction des avoirs accumulés ou des primes 3a ou 3b versées et assujetties séparément aux procédures fiscales correspondantes. Cela évite l'assujettissement au droit de timbre.

Important

Le remplacement des polices ainsi que la remise en vigueur des contrats existant déjà se font **selon le groupement tarifaire d'origine** et - dans un souci de protection de la situation acquise - **sans nouvel examen de santé**.

Directives de placement de la prévoyance 3a

Les fonds de placement dans la prévoyance 3a sont soumis aux directives de placement du LPP. En appliquant PAX-Ligo cette norme pourrait provoquer un changement des fonds de placement (switch).

Pourquoi PAX-Ligo ?

Ligare (*verbe latin*) lier → conjugué: ligo

PAX-Ligo est par conséquent synonyme de lien entre la catégorie de prévoyance liée 3a et la catégorie de prévoyance libre 3b.

Texte dans le projet

PAX-Ligo permet aux clients de passer d'une catégorie de prévoyance à l'autre, c'est-à-dire de passer de la prévoyance liée 3a à la prévoyance libre 3b et de revenir au choix initial. Les clients ont la possibilité d'adapter une police de prévoyance existante à leur situation de vie individuelle. PAX-Ligo propose des solutions flexibles pour changer de catégorie de prévoyance.

Objectif

Les possibilités décrites qu'offre PAX-Ligo visent à trouver la meilleure solution pour le client dans le cadre des exigences légales et fiscales actuelles. Les exigences légales et fiscales étant toutefois soumises à un changement permanent, nous ne pouvons pas garantir que chaque cas sera traité conformément aux possibilités décrites ou qu'il sera autorisé à l'être. En raison des nombreuses configurations contractuelles, il est également possible que des situations surgissent qui justifient une façon de procéder différente ou qui la rendent plus judicieuse pour le client.

Mais, dans tous les cas: La PAX soumet toujours la solution au client qui, à un moment donné, correspond le mieux à son attente. Pour ce faire, nous avons établi une [synthèse](#) qui vous aidera à proposer les possibilités adéquates pour chaque situation individuelle du client.